

RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2021 07 12

Prise par le Bureau de la Communauté de Communes

Lors de sa réunion du 16 septembre 2021

(en application de la délibération du Conseil Communautaire

en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt et un, le 16 septembre, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 9 septembre, s'est réuni au Golf du Pays de Saint Gilles, à L'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Lucien PRINCE, Philippe MOREAU, Isabelle DURANTEAU, Jean SOYER, Hervé BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Dominique MALARY, Laurent DURANTEAU, Thierry FAVREAU en remplacement de Michel REMAUD, Laurent BARBEAU en remplacement de Yann THOMAS.

Absents : Yann THOMAS, Michel REMAUD.

Reconduction pour 2021/2022 des conventions d'utilisation des équipements sportifs et culturels de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie par les associations et organismes de la collectivité

Chaque année l'utilisation des équipements sportifs et de la salle de musique de la Communauté de Communes est soumise à un conventionnement entre la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et les organismes, les associations et les établissements scolaires du second degré qui utilisent ces installations.

Pour l'année 2021/2022, la reconduction des conventions d'utilisation des équipements sportifs et de la salle de musique, est proposée pour les organismes, les associations, les intervenants extérieurs, les établissements scolaires du second degré suivants :

Pour le multiplexe aquatique du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

- ACCESS VIE
- SUB ATLANTIQUE PLONGEE
- PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE VENDEE TRIATHLON
- LE CENTRE DE SECOURS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE
- LA GENDARMERIE NATIONALE
- LE COLLEGE GARCIE FERRANDE
- LE COLLEGE PRIVE SAINT GILLES
- MADAME COLLET CORINNE SAGE FEMME

Pour la salle de gymnastique sportive située à Le Fenouiller

- LES ALCYONS GYMNASTIQUE
- LE CLUB DE L'AMITIE - LA RETRAITE SPORTIVE
- LE CENTRE DE SECOURS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE
- LE COLLEGE GARCIE FERRANDE
- LE COLLEGE PRIVE SAINT GILLES
- LE RIEZ OCEAN GR

Pour la salle de judo située à Commequiers

- DOJO COMMEQUIERS
- TAEKWONDO DE L'OCEAN
- LA MAIRIE DE COMMEQUIERS
- CORASPORT

Pour le stand de tir situé à Saint Hilaire de Riez

- STPRV
- ASAG
- GENDARMERIE

Pour les équipements sportifs annexes du lycée de saint Gilles Croix de Vie

- LE HANDBALL CLUB DU HAVRE DE VIE
- LE VOLLEY BALL RIEZ VIE
- LE BADMIN'TONIC
- L'ETOILE RIEZ VIE BASKET
- KHOREIA DANSE

Pour la salle de musique située à L'Aiguillon sur Vie

- FASILA

Le Bureau Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la reconduction des conventions d'utilisation des équipements sportifs et culturels de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie par les associations et organismes de la collectivité ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu

:

- de la transmission au contrôle de légalité le : **21 SEP. 2021**

- de l'affichage le : **22 SEP. 2021**

- de la publication sur le site **22 SEP. 2021**

www.payssaintgilles.fr le :

Givrand, le 21 septembre 2021

Le Président,

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.